

GAZIFÈRE INC.
SYSTÈME DE PLAFONNEMENT ET D'ÉCHANGE DE DROITS D'ÉMISSION DE
GAZ À EFFET DE SERRE (SPEDE)
CAUSE TARIFAIRE 2016 (PHASE 3)

1. Mise en contexte

Cette section est déposée sous pli confidentiel

2. Compte rendu de la stratégie de couverture pour la période 2015-2017

Cette section est déposée sous pli confidentiel

GAZIFÈRE INC.
SYSTÈME DE PLAFONNEMENT ET D'ÉCHANGE DE DROITS D'ÉMISSION DE
GAZ À EFFET DE SERRE (SPEDE)
CAUSE TARIFAIRE 2016 (PHASE 3)

3. Stratégie d'achat millésime 2018-2020

Cette section est déposée sous pli confidentiel

GAZIFÈRE INC.
SYSTÈME DE PLAFONNEMENT ET D'ÉCHANGE DE DROITS D'ÉMISSION DE
GAZ À EFFET DE SERRE (SPEDE)
CAUSE TARIFAIRE 2016 (PHASE 3)

Cette page est déposée sous pli confidentiel

GAZIFÈRE INC.
SYSTÈME DE PLAFONNEMENT ET D'ÉCHANGE DE DROITS D'ÉMISSION DE
GAZ À EFFET DE SERRE (SPEDE)
CAUSE TARIFAIRE 2016 (PHASE 3)

4. Volumes requis pour 2016

En 2016, Gazifère estime devoir acquérir 275 156 droits d'émission sur le marché du carbone, tel que décrit dans la prévision de volumes présentée dans le présent dossier¹.

5. Budget de gestion 2016

En 2016, Gazifère demande à la Régie d'approuver un montant de 59 800 \$ à titre de budget pour les frais associés à la gestion du SPEDE. Cette estimation a été établie en fonction de la stratégie d'achat proposée.

La réduction de 30 % du budget de gestion, en comparaison au budget 2015 approuvé par la décision D-2014-204 s'explique principalement par la diminution du poste budgétaire *Consultant et déclaration*. Tel que requis par la Régie, Gazifère s'efforce de développer davantage son expertise à l'interne pour se conformer à la réglementation relative au SPEDE et d'ainsi limiter le recours aux services externes. Le tableau 3 présente le détail associé au budget requis.

¹ Voir GI-23, document 1, page 4 de 4. Les volumes de 169 936 000 ont été réduits afin de retrancher les volumes d'un grand émetteur, et le solde représente, après facteur de conversion, 275 156 droits d'émission.

GAZIFÈRE INC.
SYSTÈME DE PLAFONNEMENT ET D'ÉCHANGE DE DROITS D'ÉMISSION DE
GAZ À EFFET DE SERRE (SPEDE)
CAUSE TARIFAIRE 2016 (PHASE 3)

Tableau 3 – Budget de gestion du SPEDE

Poste de dépenses	(\$)	Commentaires
Salaire	47 150 \$	<p>Gazifère a prévu un employé à temps partiel pour assurer la coordination du dossier SPEDE. Plus précisément cette personne sera responsable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplir la déclaration annuelle de Gazifère; • Coordonner avec les différents services à l'interne la participation de Gazifère aux enchères; • Participer à l'ajustement trimestriel des tarifs; • Coordonner les rencontres du comité de gouvernance; • Coordonner la préparation des suivis trimestriels, et de la preuve pour la cause tarifaire 2017; • Réaliser des activités de communication et de formation; • Coordonner les échanges avec le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques; • Veiller à la mise à jour du système de suivi des droits d'émission CITSS (Compliance Instrument Tracking System Service). <p>D'autres ressources internes relevant du service de la comptabilité, de la facturation, des ventes et de la réglementation seront mises à contribution pour assurer la gestion du SPEDE. Considérant que l'impact sur ces personnes sera limité, le temps qui sera consacré par ces ressources n'a pas été comptabilisé dans le cadre du budget de gestion du SPEDE.</p>
Consultant et déclaration	8 250 \$	<p>Gazifère a prévu avoir recours au service de son consultant uniquement pour la réalisation d'une veille réglementaire permettant de suivre l'évolution du marché du carbone.</p> <p>Un montant de 4 750 \$ a également été prévu pour la vérification de la déclaration annuelle de Gazifère.</p>
Autres frais	4 400 \$	<p>Gazifère a prévu un montant de 2 000 \$ pour sa participation à des formations/consultations sur le marché du carbone.</p> <p>Des frais ont aussi été prévus pour les changements de représentant de compte dans le système CITSS².</p>
Total	59 800 \$	

² Lors de son inscription au système CITSS comme utilisateur, l'individu agissant à titre de représentant d'un émetteur doit fournir une attestation d'un notaire ou d'un avocat effectuée moins de trois mois avant la demande d'inscription, confirmant que celui-ci a valablement établi son identité, l'authenticité de la copie de ses pièces d'identité et son lien avec l'émetteur qu'il représente.

GAZIFÈRE INC.
SYSTÈME DE PLAFONNEMENT ET D'ÉCHANGE DE DROITS D'ÉMISSION DE
GAZ À EFFET DE SERRE (SPEDE)
CAUSE TARIFAIRE 2016 (PHASE 3)

6. Suivi des démarches de transactions de crédits de carbone de gré à gré

Gazifère continue d'être à l'affût d'alternatives moins dispendieuses que les achats effectués directement à la bourse du carbone. Pour le moment, aucune transaction de gré à gré ne s'est conclue. Les offres dans le marché restent à ce jour limitées, mais Gazifère poursuit ses discussions avec la COOP carbone en vue d'explorer le potentiel entourant les crédits compensatoires.

7. Conclusion

Cette section est déposée sous pli confidentiel